



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/46/INF/1/Add.1
7 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION

DOCUMENTS DE LA PREMIERE COMMISSION

Note du Secrétariat

Additif*

1. Documents se rapportant aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission (points 47 à 68)

Point 47 de l'ordre du jour : Réduction des budgets militaires

A/46/311/Add.1 - Réduction des budgets militaires : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.27 - Projet de résolution intitulé "Transparence des dépenses militaires", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques

a) Réduction des budgets militaires

A/46/311/Add.1 - Réduction des budgets militaires : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.27 - Projet de résolution intitulé "Transparence des dépenses militaires", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho,

* Le présent additif est un complément à la note A/C.1/46/INF/1; on y trouvera la liste des nouveaux documents publiés jusqu'au 7 novembre 1991.

Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques

b) Transparence et réduction des budgets militaires

A/C.1/46/L.27 - Projet de résolution intitulé "Transparence des dépenses militaires", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques

Point 47 de l'ordre du jour : Respect des accords de limitation des armements et de désarmement

A/C.1/46/L.26 - Projet de résolution intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre

Point 49 de l'ordre du jour : Education et information en matière de désarmement

A/46/506 - Education et information en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.34 - Projet de résolution intitulé "Education et information en matière de désarmement", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Iles Marshall, Nicaragua, Panama, Paraguay et Venezuela

Point 50 de l'ordre du jour : Application de la résolution 45/48 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

A/C.1/46/L.2 - Projet de résolution intitulé "Application de la résolution 45/48 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)", présenté le 25 octobre 1991 par les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela

A/C.1/46/L.43 - Projet de décision intitulé "Application de la résolution 45/48 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)", présenté par le Mexique le 7 novembre 1991

Point 51 de l'ordre du jour : Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales

A/46/501/Rev.1 - Lettre datée du 27 septembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/46/592-S/23161 - Lettre datée du 11 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.4 - Projet de résolution intitulé "Traité d'interdiction complète d'essais nucléaires", présenté le 28 octobre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Fidji, Finlande, Ghana, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Japon, Malaisie, Mexique, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, et Zaïre

Point 52 de l'ordre du jour : Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

A/C.1/46/L.28 - Projet de résolution intitulé "Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Indonésie, Mexique, Nigéria, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande, Venezuela et Yougoslavie

Point 53 de l'ordre du jour : Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires

A/46/592-S/23161 - Lettre datée du 11 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.4 - Projet de résolution intitulé "Traité d'interdiction complète d'essais nucléaires", présenté le 28 octobre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Fidji, Finlande, Ghana, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Japon, Malaisie, Mexique, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande,

Papouasie-Nouvelle-Guinée. Pérou. Philippines. Samoa. Singapour. Sri Lanka. Suède. Suriname. Tchécoslovaquie. Thaïlande. Vanuatu. Venezuela. Yougoslavie, et Zaïre

Point 54 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

A/46/291/Add.2 - Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.35 et Rev.1 - Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient", présenté par l'Égypte les 1er et 6 novembre 1991

Point 55 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

A/C.1/46/L.30 - Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud", présenté par le Bangladesh et le Pakistan le 1er novembre 1991

Point 56 de l'ordre du jour : Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

A/C.1/46/12 - Lettre datée du 25 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.31 - Projet de résolution intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Bangladesh, Iran (République islamique d'), Madagascar, Népal, Pakistan et Sri Lanka

Point 57 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

A/C.1/46/L.25 - Projet de résolution intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Argentine, Brésil, Chine, Égypte, Éthiopie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jordanie, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pérou, Sri Lanka, Suède, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique

A/46/357/Add.1 - Capacité de l'Afrique du Sud à mettre au point un missile balistique à ogive nucléaire : rapport du Secrétaire général

A/46/572 - Capacité nucléaire de l'Afrique : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/9 - Lettre datée du 15 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.41 - Projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration", présenté par l'Egypte le 1er novembre 1991

A/C.1/46/L.42 - Projet de résolution intitulé "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Botswana, Kenya, Lesotho, Libéria, Nigéria, Swaziland et Togo

Point 59 de l'ordre du jour : Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

A/46/501/Rev.1 - Lettre datée du 27 septembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.9 - Projet de résolution intitulé "Troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction", présenté le 30 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques

A/C.1/46/L.16 - Projet de résolution intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam et Yougoslavie

A/C.1/46/L.36 - Projet de résolution intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet Nam

Point 60 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet

A/46/333/Add.1 - Désarmement classique à l'échelon régional : rapport du Secrétaire général

A/46/364 - Etude sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires : rapport du Secrétaire général

A/46/495 - Conversion des ressources militaires à des fins civiles : rapport du Secrétaire général

A/46/527 - Relation entre le désarmement et le développement : rapport du Secrétaire général

A/46/556 - Interdiction d'attaquer des installations nucléaires : rapport du Secrétaire général

A/46/501/Rev.1 - Lettre datée du 27 septembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/46/582 - Lettre datée du 18 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/46/592-S/23161 - Lettre datée du 11 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/10 - Lettre datée du 18 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/12 - Lettre datée du 25 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.5 - Projet de résolution intitulé "Deuxième Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles", présenté par la Finlande le 29 octobre 1991

A/C.1/46/L.7 - Projet de résolution intitulé "Etude sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires", présenté par le Brésil et la Suède le 29 octobre 1991

A/C.1/46/L.7/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Etude sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires", présenté par la Bolivie, le Brésil, l'Indonésie et la Suède le 7 novembre 1991

A/C.1/46/L.8 - Projet de résolution intitulé "Relation entre le désarmement et le développement", présenté par la Yougoslavie le 30 octobre 1991

A/C.1/46/L.10* - Projet de décision intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional", présenté par le Pérou le 31 octobre 1991

A/C.1/46/L.11 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement", présenté le 30 octobre 1991 par les pays suivants : Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Cameroun, Canada, Danemark, Finlande, Indonésie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Roumanie, Samoa, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay

A/C.1/46/L.15 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques", présenté par la Bulgarie, le Canada, le Nigéria et la Suède le 30 octobre 1991

A/C.1/46/L.17* - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional, y compris mesures de confiance", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay

A/C.1/46/L.18 - Projet de résolution intitulé "Transparence dans le domaine des armements", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

A/C.1/46/L.22 - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie

A/C.1/46/L.23 - Projet de résolution intitulé "Transferts internationaux d'armes", présenté par la Colombie et le Pérou le 1er novembre 1991

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/C.1/46/L.32 - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa-Rica, Egypte, Equateur, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Guinée-Bissau, Italie, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Mali, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela

A/C.1/46/L.37 - Projet de résolution intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires", présenté par la Yougoslavie le 1er novembre 1991

A/C.1/46/L.39 - Projet de décision intitulé "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son Comité préparatoire", présenté par le Pérou le 1er novembre 1991

A/C.1/46/L.40 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par l'Ethiopie le 1er novembre 1991

a) Notification des essais nucléaires

b) Transferts internationaux d'armes

A/C.1/46/L.18 - Projet de résolution intitulé "Transparence dans le domaine des armements", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

A/C.1/46/L.23 - Projet de résolution intitulé "Transferts internationaux d'armes", présenté par la Colombie et le Pérou le 1er novembre 1991

c) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement

d) Conversion des ressources militaires à des fins civiles

A/46/495 - Conversion des ressources militaires à des fins civiles : rapport du Secrétaire général

e) Relation entre le désarmement et le développement

A/46/527 - Relation entre le désarmement et le développement : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.8 - Projet de résolution intitulé "Relation entre le désarmement et le développement", présenté par la Yougoslavie le 30 octobre 1991

f) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques

A/C.1/46/L.15 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques", présenté par la Bulgarie, le Canada, le Nigéria et la Suède le 30 octobre 1991

g) Désarmement classique

h) Interdiction d'attaquer des installations nucléaires

A/46/556 - Interdiction d'attaquer des installations nucléaires : rapport du Secrétaire général

i) Interdiction de déverser des déchets radioactifs

A/46/501/Rev.1 - Lettre datée du 27 septembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.40 - Projet de résolution intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par l'Ethiopie le 1er novembre 1991

j) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement

A/C.1/46/L.11 - Projet de résolution intitulé "interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement", présenté le 30 octobre 1991 par les pays suivants : Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Cameroun, Canada, Danemark, Finlande, Indonésie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Roumanie, Samoa, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay

k) Possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires

A/46/364 - Etude sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.7 - Projet de résolution intitulé "Etude sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires", présenté par le Brésil et la Suède le 29 octobre 1991

A/C.1/46/L.7/Rev.1 - Projet de résolution révisé intitulé "Etude sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires", présenté par la Bolivie, le Brésil, l'Indonésie et la Suède le 7 novembre 1991

1) Désarmement régional

A/C.1/46/L.17* - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional, y compris mesures de confiance", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay

A/C.1/46/L.32 - Projet de résolution intitulé "Désarmement régional", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa-Rica, Egypte, Equateur, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Guinée-Bissau, Italie, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Mali, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Somalie, soudan, Suriname, Swaziland, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela

m) Armements et désarmement navals

n) Désarmement classique à l'échelon régional

A/46/333/Add.1 - Désarmement classique à l'échelon régional : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.10* - Projet de décision intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional", présenté par le Pérou le 31 octobre 1991

A/C.1/46/L.22 - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Point 61 de l'ordre du jour : Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A/46/382/Add.1 - Désarmement régional : rapport du Secrétaire général

A/46/498 - Campagne mondiale pour le désarmement : rapport du Secrétaire général

A/46/530 - Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/12 - Lettre datée du 25 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.1 - Projet de résolution intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement", présenté le 25 octobre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Costa Rica, Egypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mexique, Mongolie, Myanmar, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Ukraine, Venezuela et Yougoslavie

A/C.1/46/L.6 - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance à l'échelon régional", présenté le 29 octobre 1991 par les pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Tchad et Zaïre

A/C.1/46/L.14 - Projet de résolution intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 30 octobre 1991 par les pays suivants : Bangladesh, Chine, Ethiopie, Honduras, Indonésie, République démocratique populaire lao, Liban, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam

A/C.1/46/L.19 - Projet de résolution intitulé "Gel des armements nucléaires", présenté par l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar et le Soudan le 31 octobre 1991

A/C.1/46/L.20 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Bhoutan, Egypte, Equateur, Ethiopie, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Viet Nam et Yougoslavie

A/C.1/46/L.33 - Projet de résolution intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Argentine, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Lesotho, Libéria, Myanmar, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela et Viet Nam

a) Désarmement régional : rapport du Secrétaire général

A/46/382/Add.1 - Désarmement régional : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.6 - Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance à l'échelon régional", présenté le 29 octobre 1991 par les pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Tchad et Zaïre

b) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

A/46/530 - Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.33 - Projet de résolution intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Argentine, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Lesotho, Libéria, Myanmar, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela et Viet Nam

c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires

A/C.1/46/L.20 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Bhoutan, Egypte, Equateur, Ethiopie, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Viet Nam et Yougoslavie

d) Campagne mondiale pour le désarmement

A/46/498 - Campagne mondiale pour le désarmement : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.1 - Projet de résolution intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement", présenté le 25 octobre 1991 par les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Costa Rica, Egypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mexique, Mongolie, Myanmar, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Ukraine, Venezuela et Yougoslavie

e) Gel des armements nucléaires

A/C.1/46/L.19 - Projet de résolution intitulé "Gel des armements nucléaires", présenté par l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar et le Soudan le 31 octobre 1991

f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

A/C.1/46/L.14 - Projet de résolution intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 30 octobre 1991 par les pays suivants : Bangladesh, Chine, Ethiopie, Honduras, Indonésie, République démocratique populaire lao, Liban, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam

Point 62 de l'ordre du jour : Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

A/46/604 - Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement : rapport du Secrétaire général

A/46/592-S/23161 - Lettre datée du 11 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/12 - Lettre datée du 25 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.5/46/11 - Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 : Conseil consultatif pour les questions de désarmement : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : Demande de subvention découlant des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement contenues dans le document A/46/334 : note du Secrétaire général

A/C.1/46/L.3 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 25 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Cameroun, Egypte, Equateur, Ethiopie, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Pakistan, Pérou, Pologne et Tchécoslovaquie

A/C.1/46/L.12 - Projet de résolution intitulé "Programme global de désarmement", présenté par la Bolivie, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar et Sri Lanka le 30 octobre 1991

A/C.1/46/L.21 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Algérie, Brésil, Cambodge, Colombie, Cuba, Equateur, Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, Sri Lanka, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie

A/C.1/46/L.29 - Projet de résolution intitulé "Transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Espagne, France, Hongrie, Inde, Pérou et Uruguay

a) Rapport de la Commission du désarmement

A/C.1/46/L.3 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 25 octobre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Cameroun, Egypte, Equateur, Ethiopie, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Pakistan, Pérou, Pologne et Tchécoslovaquie

A/C.1/46/L.29 - Projet de résolution intitulé "Transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Espagne, France, Hongrie, Inde, Pérou et Uruguay

b) Rapport de la Conférence du désarmement

A/C.1/46/L.21 - Projet de résolution intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté le 31 octobre 1991 par les pays suivants : Algérie, Brésil, Cambodge, Colombie, Cuba, Equateur, Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, Sri Lanka, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie

c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement

A/46/604 - Etats des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement : rapport du Secrétaire général

d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement

A/C.5/46/11 - Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 : Conseil consultatif pour les questions de désarmement : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : Demande de subvention découlant des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement contenues dans le document A/46/334 : note du Secrétaire général

e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

A/C.5/46/11 - Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 : Conseil consultatif pour les questions de désarmement : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : Demande de subvention découlant des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement contenues dans le document A/46/334 : note du Secrétaire général

f) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde

g) Programme global de désarmement

A/C.1/46/L.12 - Projet de résolution intitulé "Programme global de désarmement", présenté par la Bolivie, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar et Sri Lanka le 30 octobre 1991

h) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

i) Prévention d'une guerre nucléaire

Point 63 de l'ordre du jour : Armement nucléaire d'Israël

A/46/569 - Armement nucléaire d'Israël : rapport du Secrétaire général

A/C.1/46/L.24 - Projet de résolution intitulé "Armement nucléaire d'Israël", présenté le 1er novembre 1991 par les pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen

Point 64 de l'ordre du jour : Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

A/C.1/46/15 - Note verbale datée du 4 novembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/L.13 - Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination", présenté le 30 octobre 1991 par les pays suivants : Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Cuba, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam et Yougoslavie

Point 65 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

A/46/29/Corr.1 - Rapport du Comité spécial de l'océan Indien : rectificatif

A/C.1/46/L.38 - Projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix", présenté par la Yougoslavie le 1er novembre 1991

Point 66 de l'ordre du jour : Question de l'Antarctique

A/46/512 - Question de l'Antarctique : rapport du Secrétaire général

A/46/583 - Etude sur la création d'une station antarctique de recherche parrainée par l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général

A/46/590 - Etat de l'environnement dans l'Antarctique et ses conséquences pour le système mondial : rapport du Secrétaire général

Point 67 de l'ordre du jour : Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

A/46/523 et Corr.1 - Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : rapport du Secrétaire général

Point 68 de l'ordre du jour : Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

A/46/547-S/23124. A/46/548-S/23125 - Lettres datées du 8 octobre 1991, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/46/559-S/23136 - Lettre datée du 10 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Hongrie et de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/46/575 - Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapport du Secrétaire général

A/46/582 - Lettre datée du 18 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/46/587* - Lettre datée du 21 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/7 - Lettre datée du 14 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/11 - Lettre datée du 21 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

* Nouveau tirage à la demande de la Mission permanente de l'Ukraine.

A/C.1/46/13 - Lettre datée du 28 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/14 - Lettre datée du 30 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Autres documents de la Première Commission

A/C.1/46/7 - Lettre datée du 14 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/8* - Membres de la Première Commission

A/C.1/46/9 - Lettre datée du 15 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/10 - Lettre datée du 18 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/11 - Lettre datée du 21 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

A/C.1/46/12 - Lettre datée du 25 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/13 - Lettre datée du 28 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/14 - Lettre datée du 30 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/15 - Lettre datée du 4 novembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/46/INF/1 - Documents de la Première Commission : note du Secrétariat

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/C.1/46/INF/1/Add.1

Français

Page 18

A/C.5/46/11 - Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 :
Conseil consultatif pour les questions de désarmement ; Institut des
Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ; Demande de subvention
découlant des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des
Nations Unies pour la recherche sur le désarmement contenues dans le document
A/46/334 : note du Secrétaire général
